



Doc. 13904

05 octobre 2015

Cotisations à la Sécurité sociale des marins espagnols en Norvège

Question écrite n° 696 au Comité des Ministres

de M. Arcadio DÍAZ TEJERA, Espagne, Groupe socialiste

En relation avec l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et l'article 12.4 de la Charte sociale européenne,

M. Díaz Tejera

Demande au Comité des Ministres,

Que pense le Comité des Ministres de l'attitude de la Norvège, qui ne veut pas reconnaître les cotisations à la Sécurité sociale payées par 15 000 marins espagnols embauchés sur des navires norvégiens entre 1950 et 1994?

